

Pre-Budget Presentation

to the Ontario Legislature's Standing Committee
on Finance and Economic Affairs

Amarjot Sandhu, Chair
Jeremy Roberts, Vice-Chair
Ian Arthur
Sol Mamakwa
David Piccini
Kaleed Rasheed
Sandy Shaw
Donna Skelly
Dave Smith

and the Ontario Minister of Finance

Hon. Rod Phillips

January 17, 2020

Income Security Advocacy Centre
1500 – 55 University Avenue
Toronto, ON M5J 2H7

The Income Security Advocacy Centre

The Income Security Advocacy Centre (ISAC) is a specialty legal clinic funded by Legal Aid Ontario. ISAC's mandate is to advance the rights and interests of low-income Ontarians with respect to income security and employment. We carry out our mandate through test case litigation, policy advocacy, community development and public education.

Founded in 2001, we are governed by a community Board of Directors representative of all regions of Ontario. Our Board includes legal clinic caseworkers and people who identify as low-income, with representation from Indigenous communities, racialized communities, people with disabilities and recipients of income support benefit programs.

Recommendations

Informed by ongoing consultation with our community partners on issues relevant to our mandate, we make the following recommendations for the 2020 budget:

Income Security Programs:

- **Recommendation #1:** Increase social assistance rates to reflect real costs of living, including housing costs based on average market rents, utility costs, the cost of a nutritious food basket, transportation, communication devices including telephone and internet, all personal basic needs, and costs that people with disabilities experience based on their specific needs. Rates should also increase with inflation.
- **Recommendation #2:** Maintain the current definition of a “person with a disability” for the purposes of eligibility for the Ontario Disability Support Program (ODSP). The proposed change to align with federal program definitions would disentitle persons with disabilities in need.
- **Recommendation #3:** Ensure sufficient funding, inter-ministerial collaboration and administrative alignment so that OW and ODSP recipients receive wrap-around services, such as childcare, housing, mental health treatment, addictions treatment, and employment supports necessary to achieve their personal goals.
- **Recommendation #4:** Maintain the independence and appellate functions of the Social Benefits Tribunal in order to ensure that administrative social assistance decisions do not wrongly deny supports that Ontarians need to meet their most basic needs. Invest in improving first-level decision making and in filling Social Benefit Tribunal vacancies.
- **Recommendation #5:** Make the Canada-Ontario Housing Benefit available to social assistance recipients who are tenants, without any clawback of OW or ODSP benefits.

Workers' Rights:

- **Recommendation #6:** Increase the number of inspectors under the *Occupational Health and Safety Act* and the *Employment Standards Act*, in order to ensure safe working conditions and proper pay for Ontario's workers.
- **Recommendation #7:** Immediately increase the minimum wage to \$15 per hour, restore annual indexation to the Consumer Price Index, and implement laws to ensure that workers who do similar work receive equal pay.
- **Recommendation #8:** Reinststate 10 Personal Emergency Leave Days, including seven days as paid leave.

Legal Aid Ontario:

- **Recommendation #9:** Reverse the cuts to Legal Aid Ontario and make significant investments in access to justice for Ontario's workers and social assistance recipients.

A. Investing in Income Security Programs

Ontario's social assistance system is made up of two programs: the Ontario Disability Support Program (ODSP), which provides income support specifically to persons with disabilities and Ontario Works (OW), which supports others who need financial assistance.

Although it is well-documented that these programs are severely under-funded,¹ in last year's budget, the provincial government announced plans to take \$1 billion dollars out of social assistance programs, representing an 11% reduction in spending.² This cut would have catastrophic implications for the well-being of those who rely on social assistance. While concern is sometimes raised about the rising costs of the programs, there has been a significant decline in the share of Ontarians receiving support from social assistance (from 9.4% in 1997 to 6.7% in 2017).³

ISAC recommends that the province invest in poverty-fighting measures and a social assistance program that promotes well-being and dignity for all Ontarians.

1. Increase rates

We note with great concern that the province did not increase social assistance rates in the current fiscal year. As a result, social assistance recipients are falling even further below the poverty line, contributing to the growing homelessness crisis, food insecurity and poor health.

In the absence of an increase, a single person receives only \$733 per month from OW or \$1,169 if they qualify for ODSP.⁴ The cost for safe housing and nutritious food far exceeds these amounts.⁵ As a result of inadequate benefits, people on OW and ODSP live in substandard, dangerous housing and rely on food banks⁶ or other charities. Or they go

without. Raising the rates is the right thing to do because everyone deserves the ability to feed and clothe themselves and live with health and basic human dignity.

Major investments in social assistance in this and subsequent budgets are also good for Ontario's economy. Investments in direct benefits to low-income people have a disproportionately high economic return because low-income people spend their money in their local communities: for every dollar invested, the return for Ontario is \$1.30.⁷ As well, improving incomes for people on OW and ODSP will reduce costs in other areas of government, including health care, the justice system and lost productivity, which currently results in the loss of between \$4 and \$6 billion in income tax revenue.⁸ In addition, child poverty has particularly deep and costly long-term impacts, including greater likelihood of low earnings and poor health in the future.⁹

- **Recommendation #1:** Increase social assistance rates to reflect real costs of living, including housing costs based on average market rents, utility costs, the cost of a nutritious food basket, transportation, communication devices including telephone and internet, all personal basic needs, and costs that people with disabilities experience based on their specific needs. Rates should also increase with inflation.

2. Maintain Ontario's realistic and practical approach to disability benefits

In November 2018, Hon. Lisa MacLeod, former Minister of Children, Community and Social Services announced a plan to change the definition of disability used for ODSP to be more like the one used in federal government benefit programs. However, the federal definition is now under review because it is based on debunked stereotypes that disabilities are continuous, permanent and change very little over time, a description that excludes the majority of persons with disabilities.¹⁰ Ontario's current definition is more realistic and includes people with episodic disabilities such as multiple sclerosis, rheumatoid arthritis, some forms of cancer and mental health issues.¹¹

Hon. Todd Smith, the current Minister of Children, Community and Social Services has recently noted a need for ODSP reform arising from findings of the Auditor General of Ontario's audit of ODSP concerning an increase in the cost of the program.¹² ISAC urges the province not to rely on the Auditor General's report as a basis for changing the definition of disability. The increase in the number of people who rely on ODSP does not reflect a problem with the program. The increase in reliance on ODSP more likely reflects a growing need for ODSP that is driven by the increased number of Ontarians in the 60-64 age group (older population, see *Figure 1*).¹³

It is undisputed that the likelihood of being disabled increases with the ageing process and the Auditor General's report did not examine whether the caseload of ODSP demonstrated an increase among the older population. Apart from ageing, other key factors that could account for the caseload increase include the changing nature of the labour market, an increase in precarious employment and growing levels of working poor, and cuts to other social programs that force people to rely on social assistance.¹⁴

ISAC urges the province to avoid depending the poverty of persons with disabilities. Narrowing the definition would simply move thousands of persons with disabilities, who have higher living costs and disability-related employment barriers, to OW. This would only

increase the OW caseload and would not support positive outcomes for recipients. It would cost the government far more in health care and other costs than it would save in reducing benefits and administration costs.

- **Recommendation #2:** Maintain the current definition of a “person with a disability” for the purposes of eligibility for the Ontario Disability Support Program (ODSP). The proposed change to align with federal program definitions would disentitle persons with disabilities in need.

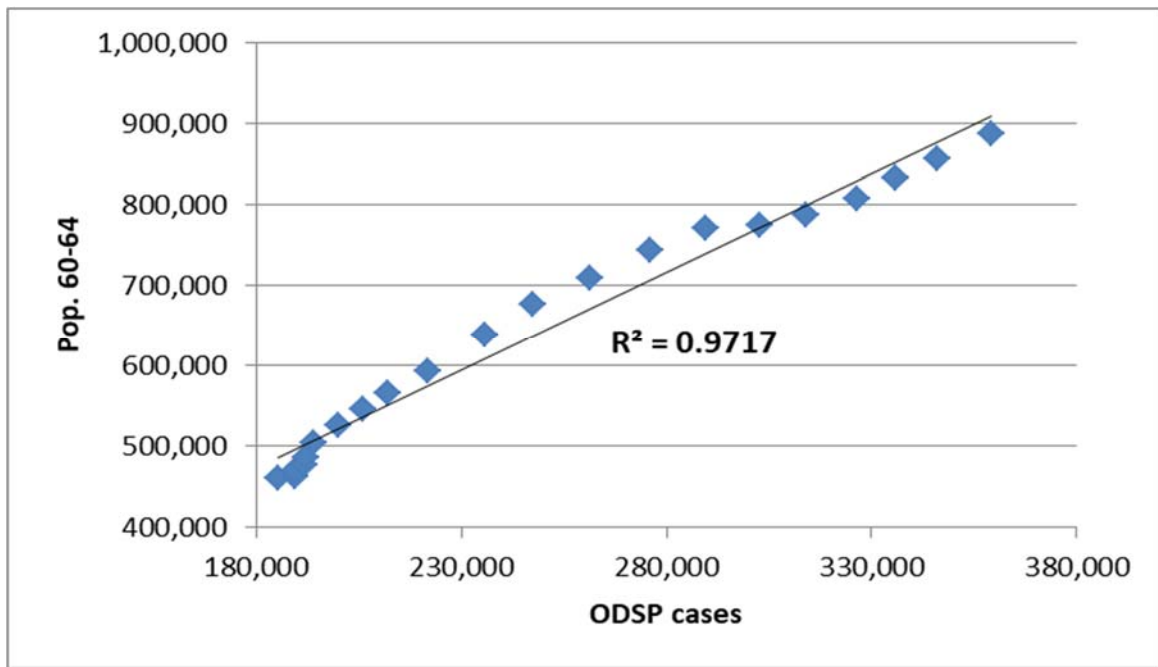


Figure 1: Regression Analysis Showing ODSP Case Increase Tracks Older Population Increase, Courtesy of Michael Mendelson, Maytree Fellow

3. Ensure “wrap-around” and employment services for social assistance recipients are adequately supported and not punitive

Ontario is moving forward with a plan to integrate employment services for social assistance recipients with services available to the general public through Employment Ontario. That model will first be piloted in three communities and funding for service providers will be based on yet unidentified performance outcomes.

ISAC urges that services be adequately funded, non-punitive and take into account the realities of the labour market. For example, a single-minded focus on moving people into any job, in a context where almost a quarter of new jobs in Ontario offer very low pay and little security,¹⁵ may not lead to financial independence but to health risks in unsafe working conditions. Given the realities of the labour market, recipients should not be punished by having their benefits terminated or reduced if they are unable to find or maintain employment.

For those who are not at a point in their life where they can take advantage of employment services, Ontario has previously announced its intention to provide “wrap-around supports to help vulnerable social assistance recipients address barriers and access employment

supports.”¹⁶ Recipients have been calling for such services for many years. Done correctly, the provision of “wrap-around” services – like mental health and addictions supports, childcare, housing and life skills – will provide the supports that people need to respond to traumatic and difficult situations that lead them to apply for social assistance.

- **Recommendation #3:** Ensure sufficient funding, inter-ministerial collaboration and administrative alignment so that OW and ODSP recipients receive wrap-around services, such as childcare, housing, mental health treatment, addictions treatment, and employment supports necessary to achieve their personal goals.

4. Maintain the independence and appeal functions of the Social Benefits Tribunal and fill tribunal vacancies

Social assistance recipients who disagree with decisions about their benefits have the right to appeal to the Social Benefits Tribunal. These appeal rights are essential to make sure that recipients are not improperly denied access to the benefits they need to survive.

The Ministry of Children, Community and Social Services (MCCSS) is in the midst of reviewing the ongoing functions of the tribunal. That review is, in part, a response to the Auditor General’s 2019 report, which found that the tribunal overturns around 60% of ODSP disability denials and implied that such a high overturn rate meant that the tribunal is granting benefits to people who do not qualify.¹⁷ What the Auditor General did not consider is that decision makers at the Social Benefits Tribunal have the benefit of new evidence and the in-person testimony of appellants, placing them in a better position to assess the evidence than the original ODSP decision-maker. The high overturn rate reflects a problem at the original decision-making level, not at the tribunal.

Rather than changing the tribunal, the focus should be on improving first-level decision-making to ensure that applicants are not wrongly denied. The independent quasi-judicial oversight role of the Social Benefits Tribunal should be preserved. The Ministry does not need to invest resources in changing an appeal process that is not broken. Instead, it should invest resources in filling the large number of vacancies at the tribunal in order to eliminate growing hearing delays.

- **Recommendation #4:** Maintain the independence and oversight functions of the Social Benefits Tribunal in order to ensure that administrative social assistance decisions do not wrongly deny supports that Ontarians need to meet their most basic needs. Invest in improving first-level decision making and in filling Social Benefit Tribunal vacancies.

5. Ensure social assistance recipients have access to the new Canada-Ontario Housing Benefit

The cost of housing has increased dramatically in Ontario over the past decade, while the shelter benefit for social assistance recipients has stagnated. By 2018, the average rent for a bachelor unit in Toronto was more than 150% of the maximum OW benefit for a single adult.¹⁸

The Canada-Ontario Housing Benefit, to be rolled out this year, will provide funding directly to individuals to subsidize the cost of private market rent. The program will prioritize households that “are on, or eligible to be on, a social housing waiting list and households in financial need living in community housing.”¹⁹ The almost 90% of OW recipients who live in private market housing would unquestionably fall within this priority group as would any ODSP recipient in the private rental market.²⁰ There is a great need for the housing benefit, as the overall social assistance caseload is more than three times the number of “rent-geared-to-income” units available.²¹

The details of the new benefit have not yet been announced. As the province designs the program, it should ensure that low-income tenants who are receiving social assistance are eligible, without any clawbacks from their monthly OW or ODSP benefits. Of course, implementing recommendation #1 to increase social assistance rates to reflect the actual cost of housing would greatly reduce the need by social assistance recipients for the housing benefit, and would allow the province to better facilitate access to affordable housing for other low-income tenants.

- **Recommendation #5:** Make the Canada-Ontario Housing Benefit available to social assistance recipients who are tenants, without any clawback of OW or ODSP benefits.

B. Investing in Justice for Workers

1. Strengthen enforcement of workplace laws and regulations

On September 25, 2019, Enrico Miranda tragically died while working at Fiera Foods. The 57-year old temporary worker was crushed to death by a machine that he was cleaning at the North York bakery. He was the fifth temporary worker to die at Fiera Foods and its affiliate companies since 1999. Providing more human resources to the Ministry of Labour to ensure workplace standards are met could prevent similar tragedies in the future. Although the Ministry of Labour conducted a series of proactive inspections of Fiera Foods in 2018, it did not inspect three of Fiera Foods’ affiliated factories, nor half of the 30 temp agencies that list Fiera or its affiliates as their client.

Investment in strong public enforcement of the legislation governing the health, safety, and rights of individuals in the workplace is critical to ensuring safe and decent working conditions for Ontarians. As an employment law expert has observed, enforcement matters because:

“Labour standards ultimately succeed or fail on the issue of compliance. Widespread non-compliance destroys the rights of workers, destabilizes the labour market, creates disincentives for law-abiding employers who are undercut by law-breaking competitors, and weakens public respect for the law.”²²

Failure to adequately enforce workplace legislation, which in Ontario includes both the *Occupational Health and Safety Act* and the *Employment Standards Act, 2000*, has the greatest impact on historically disadvantaged groups and communities. Women, racialized workers, recent migrants (including temporary foreign workers) and single parents are more likely to be working in precarious jobs²³. Workers in these forms of “non-standard”

employment, including temporary, part-time, or contractual employment, are more vulnerable to employer exploitation and abuse^{24,25}. Not surprisingly, employment standards violations such as unpaid wages are more likely to be found in workplaces with these features²⁶.

The law is what the law does, and in the current climate a swift and strong enforcement response to uphold the employment rights of Ontarians is needed.

- **Recommendation #6:** Increase the number of inspectors under the *Occupational Health and Safety Act* and the *Employment Standards Act*, in order to ensure safe working conditions and proper pay for Ontario's workers.

2. Increase the minimum wage to \$15 per hour and implement “equal pay for equal work”

There was legislation to increase the minimum wage to \$15 per hour effective January 1, 2019. However, the Ontario government cancelled that increase and froze the minimum wage at \$14 per hour until October 2020. This freeze imposed a real dollar wage cut on the province's lowest paid workers because the cost of living increases each year. According to the current schedule, the minimum wage will not increase to \$15 for almost six years, by which time the minimum wage will once again fall below the poverty line.²⁷

Raising the minimum wage is good for the economy. After the minimum wage increased from \$11.60 to \$14 in 2018, Ontario's unemployment rate dropped to the lowest level since 2000;²⁸ 139,000 net jobs have been created year-over-year; and, job and wage growth outstripped the rest of Canada in low-wage sectors such as food and accommodation.²⁹ In fact, market analysts from major banking institutions note that the persistence of strong sales and profits in a tight labour market makes the current economy quite capable of absorbing the minimum wage increase.³⁰

As noted by the Workers' Action Centre and Parkdale Community Legal Services in submissions before this legislative committee:

The \$15 minimum wage is a much-needed boost to the economy. Proceeding with the scheduled \$15 minimum wage on January 1, 2019 would put money into the economy faster through consumer spending. Household spending makes up 54 percent of gross domestic product. Almost half of Canadians report living pay cheque to pay cheque (47%). This slows down the economy. Low income households spend their minimum wage increase on essentials, especially for their children. This is money that goes into local economies which is unlike tax breaks or wage increases to the wealthiest, who save more and spend a smaller percentage of their income.³¹

ISAC concurs with these advocates and reiterates that legislating a \$15 minimum wage with annual adjustment in line with increases in the Consumer Price Index is the best strategy for reducing poverty and boosting the economy.

Workers who are doing similar work should be paid the same. Under the current *Employment Standards Act*, however, employers are entitled to pay temp agency workers, contract and part-time workers at different rates compared to full-time permanent workers

doing similar jobs. Differential pay on the basis of employment status is an arbitrary and unjustified distinction affecting more than one in five employees in Ontario. The failure to ensure “equal pay for equal work” puts less money in the pockets of Ontarians to reinvest into the economy, and disproportionately affects women, recent immigrants, young and older workers, and racialized workers.³²

- **Recommendation #7:** Immediately increase the minimum wage to \$15 per hour, restore annual indexation to the Consumer Price Index, and implement laws to ensure that workers who do similar work receive equal pay.

3. Restore personal emergency leave and paid sick days

Ontario is falling behind other jurisdictions in Canada that provide for paid sick or personal leave. On September 1, 2019, changes to the *Canada Labour Code* went into effect to grant approximately 900,000 federally regulated employees with three paid personal leave days, which can be used for illness and other prescribed circumstances.³³ Meanwhile, in Prince Edward Island, employees are entitled to one paid sick day after five years of continuous service with the same employer.

Ontario currently does not provide for paid sick leave for workers. Last year, the province eliminated a provision that ensured workers had 10 job-protected emergency leave days (two of which would be paid), a change that has negative budgetary implications for the province. Instead, workers can only take three sick days, three “family responsibility leave” days and two days for bereavement following the death of a close family member. None of these leave days are paid.

Reinstating paid sick leave for Ontario workers will lower costs to the province’s health care and economy, protect workers and increase workplace productivity. It would also bring Ontario in line with other jurisdictions in Canada.

A study on paid sick leave for the World Health Organization has noted that “the absence of paid sick days forces ill workers to decide between caring for their health or losing jobs.... The absence or gaps of paid sick leave leads to important costs for the economy and avoidable expenditure within health care systems.”³⁴

Numerous studies have shown that when workers have access to paid sick days, they and their co-workers are more productive and put less of a burden on public health resources.^{35,36} As Dr. Jesse McLaren and Dr. Kate Hayman recently argued, “We can either pay for sick days, or pay for it with sick workers, sick coworkers, sick clients, and more overcrowded hospitals.”³⁷

- **Recommendation #8:** Reinstate 10 Personal Emergency Leave Days, including seven days as paid leave.

C. Investing in Access to Justice

Ontario’s network of legal clinics provide legal services to low-income communities in such areas as social assistance, housing, health, employment, and human rights. Clinics are

small, independent, non-profit agencies that are governed by community-elected boards of directors and funded by Legal Aid Ontario.

Last year, the budget for Legal Aid Ontario was cut by a catastrophic 30%, \$15 Million of which was allocated to legal clinics. The Income Security Advocacy Centre, for instance, was cut by just under \$200,000. These cuts have had devastating consequences for low-income people in Ontario, who depend on legal aid for access to justice. As a result of the cuts, clinics have had to lay off staff, reduce intake, stop taking some complicated cases, and limit their public outreach and education. The drop in services is felt across the province.

Investing in legal aid is fiscally prudent. A recent report by the Canadian Forum on Civil Justice, which comprehensively reviewed the return on investment that comes from investing in legal aid, found that each dollar invested in legal aid could multiply in vast costs savings in other areas.³⁸ It also leads to better individual and community well-being, as low-income Ontarians get legal help in staying in their homes, maintaining their incomes, and overcoming societal barriers.

As a result, Ontario should immediately reverse the cuts to legal aid. Although we welcome the Attorney General's decision to cancel the planned 2020/21 legal aid cut, that does nothing to repair the damage done to the access to justice and substantive rights of low-income and marginalized individuals and communities by last year's budget.

For Ontarians, access to justice also requires having timely recourse to public institutions to assert their legal rights and entitlements. This is why our Recommendation #4, on maintaining the independence of the Social Benefits Tribunal and filling its many vacancies, is of utmost importance. It is at that tribunal that social assistance recipients can assert their rights in case of a dispute. Our recommendation #6, to strengthen the Ministry of Labour's enforcement functions, is similarly crucial. Ontario's workers depend on inspections to vindicate their rights in the workplace.

- **Recommendation #9:** Reverse the cuts to Legal Aid Ontario and make significant investments in access to justice for Ontario's workers and social assistance recipients.

Thank you for your consideration of our submissions.

End Notes

¹ See, for example, annual reports that demonstrate that Ontario's social assistance rates are far below the poverty line: Anne Twedde & Hannah Aldridge (November 2019), "[Welfare in Canada, 2018](#)" (Toronto: Maytree) at p. 28.

² Noah Zon and Thomas Granofsky (2019), "[Resetting Social Assistance Reform](#)" (Toronto: Ontario 360, Munk School of Global Affairs & Public Policy, University of Toronto) at p. 13.

³ Noah Zon and Thomas Granofsky (2019), "[Resetting Social Assistance Reform](#)" (Toronto: Ontario 360, Munk School of Global Affairs & Public Policy, University of Toronto) at p. 13.

⁴ O. Reg. 222/98, s.30, 31: <https://www.ontario.ca/laws/regulation/980222>; O. Reg 134/93, s. 41, 42: <https://www.ontario.ca/laws/regulation/980134>.

⁵ In 2018 (the most current year for which data is available), average rent for a one-bedroom apartment in Ottawa, for example, is \$1023 and is \$1,261 in Toronto. The cost in Barrie is \$1035 and in Peterborough it's \$850. The cost of a Nutritious Food Basket in Ottawa is around \$300 for a single person, according to Ottawa Public Health. In York Region, it's \$292. In Thunder Bay, \$250. See: Canada Mortgage and Housing Corporation. 2018. *Rental Market Report – Ontario Highlights – 2018*: <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/data-and-research/publications-and-reports/rental-market-reports-canada-and-provincial-highlights>. Public health units in Ontario publish annual Nutritious Food Basket statistics to monitor the cost and affordability of a nutritious diet for individuals in various age and gender groups. These numbers represent the NFB amount for an average single adult male in these communities.

⁶ Daily Bread Food Bank (2019), "[Who's Hungry? 2019](#)" (Toronto: Daily Bread Food Bank) at pp. 21-23.

⁷ See discussion of the multiplier impacts of investment in low-income benefits in federal 2016 budget papers at page 255: <https://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-en.pdf>.

⁸ Nate Laurie (2008), "[The Cost of Poverty: An analysis of the economic cost of poverty in Ontario](#)" (Toronto: Ontario Association of Food Banks).

⁹ Anita Khanna (2016), "[2016 Report Card on Child and Family Poverty in Canada: A Road Map to Eradicate Child and Family Poverty](#)" (Campaign 2000) at p. 1.

¹⁰ Stuart Morris, Gail Fawcett, Linden R. Timoney & Jeffrey Hughes (December 3, 2019), "[The Dynamics of Disability: Progressive, Recurrent or Fluctuating Limitations](#)" (Ottawa, Statistics Canada) at p. 27.

¹¹ Noah Zon and Thomas Granofsky (2019), "[Resetting Social Assistance Reform](#)" (Toronto: Ontario 360, Munk School of Global Affairs & Public Policy, University of Toronto) at p. 21.

¹² Toronto Star (December 10, 2019), "<https://www.thestar.com/news/gta/2019/12/10/province-offers-no-comfort-to-disabled-who-fear-loss-of-support.html>" ("I think the auditor general's report shows we need to do something when it comes to ODSP in particular, and we made a commitment to do that... We just want to make sure that we do the right thing that's going to have the best benefit for those who are receiving it.")

¹³ Michael Mendelson (Maytree Fellow) (November 19, 2019), "Is Ontario Disability Support Program (ODSP) caseload increasing?" (Presentation to the Centre for Research on Work & Disability Policy).

¹⁴ John Stapleton, "[The 'Welfareization' of Disability Incomes in Ontario](#)" (Toronto: Metcalfe Foundation) at p. 5.

¹⁵ Garima Talwar Kapoor (January 2020), "[System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#)" (Toronto: Maytree) at p. 6.

¹⁶ Garima Talwar Kapoor (January 2020), "[System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#)" (Toronto: Maytree) at p. 2.

¹⁷ Auditor General of Ontario (2019), "[Annual Report 2019: Section 3.09: Ontario Disability Support Program](#)" (Toronto: Queen's Printer for Ontario) at p. 544.

¹⁸ Garima Talwar Kapoor (January 2020), "[System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#)" (Toronto: Maytree) at p. 8.

¹⁹ Canada Mortgage and Housing Corporation (December 19, 2019), "[Governments of Canada and Ontario Sign Canada's First Housing Benefit](#)" (Ottawa: CMHC).

²⁰ Garima Talwar Kapoor (January 2020), "[System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#)" (Toronto: Maytree) at p. 7.

²¹ Garima Talwar Kapoor (January 2020), "[System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#)" (Toronto: Maytree) at p. 10.

²² Harry Arthurs (2006). "Fairness at Work: Federal labour standards for the 21st century" (Gatineau: Human Resources and Skills Development Canada) at p.53.

²³ A. Noack, and L. Vosko (2011), "[Precarious Jobs in Ontario: Mapping dimensions of labour market insecurity by workers' social location and context](#)" (Toronto: Law Commission of Ontario) at p.27.

-
- ²⁴ Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic (2016), "[Sweet & Sour: The struggle of Chinese restaurant-workers](#)" at p.4.
- ²⁵ L.F. Vosko, A.M. Noack, and E. Tucker (2016), "[Employment Standards Enforcement: A Scan of employment standards complaints and workplace inspections and their resolution under the Employment Standards Act, 2000](#)" at p.29.
- ²⁶ Michael Mitchell and John Murray (2017), "[Changing Workplaces Review: Agenda for Workplace Rights, Final Report](#)," at p. 57; Kevin Banks, "[Employment Standards Complaint Resolution, Compliance and Enforcement: A Review of the Literature on Access and Effectiveness](#)" (Toronto: Ontario Ministry of Labour, 2015) at p. 44.
- ²⁷ Workers Action Centre and Parkdale Community Legal Services (November 6, 2019), "[Submission to the Standing Committee on Bill 47](#)" at p. 3.
- ²⁸ Statistics Canada, Labour Force Survey, Table 14-10-0019-01, (seasonally adjusted data).
- ²⁹ Ministry of Finance, Ontario Employment Report: Second Quarter of 2018. Online: <https://www.fin.gov.on.ca/en/economy/employment/>
- ³⁰ Krishen Rangasamy (August 10, 2018), "[Canada Watch: Economics and Strategy](#). National Bank of Canada."
- ³¹ Workers Action Centre and Parkdale Community Legal Services (November 6, 2019), "[Submission to the Standing Committee on Bill 47](#)" at pp. 4-5. Bill 47, *Making Ontario Open for Business Act*, amended a number of statutes, including the *Employment Standards Act, 2000* and the *Labour Relations Act, 1995*.
- ³² Michael Mitchell and John Murray (2017), "[Changing Workplaces Review: Agenda for Workplace Rights, Final Report](#)," ; Statistics Canada, CANSIM tables 282-0069 and 282-0073.
- ³³ *Employment Standards Act, RSPEI 1988*, c E-6.2 at s. 22.2(4). Available at: <http://canlii.ca/t/8d6j>.
- ³⁴ Xenia Scheil-Adlung and Lydia Sandner (2010), "[The Case for Paid Sick Leave. World Health Report Background Paper](#)" at p.9.
- ³⁵ Mark Daku and Jody Heymann (2014), "[Ensuring equitable access to sick leave](#)" Canadian Medical Association Journal. September, 186(13) pp. 975-976.
- ³⁶ Soumitra Bhuyan et al. (2016), "[Paid sick leave is associated with fewer ED visits among US private sector working adults](#)" American Journal of Emergency Medicine. 34(5), pp. 784-9.
- ³⁷ Kate Hayman and Jesse McLaren (18 Aug 2018), "[Wage hike, paid sick days part of hallway medicine cure](#)," (Toronto Star)
- ³⁸ Lisa Moore and Trevor C.W. Farrow (2019), "Investing in Justice – A Literature Review in Support of the Case for Improved Access" Canadian Forum on Civil Justice.

Présentation prébudgétaire

au Comité permanent des finances et des affaires économiques
de l'Assemblée législative de l'Ontario

Président Amarjot Sandhu
Vice-président Jeremy Roberts
Ian Arthur
Sol Mamakwa
David Piccini
Kaleed Rasheed
Sandy Shaw
Donna Skelly
Dave Smith

et au ministre des Finances de l'Ontario

L'honorable Rod Phillips

Le 17 janvier 2020

Centre d'action pour la sécurité du revenu
1500 – 55, avenue University
Toronto (Ontario) M5J 2H7



INCOME SECURITY ADVOCACY CENTRE
Centre d'action pour la sécurité du revenu
www.incomesecurity.org

Le Centre d'action pour la sécurité du revenu

Le Centre d'action pour la sécurité du revenu (CASR) est une clinique spécialisée en droit juridique financée par Aide juridique Ontario. Le CASR a pour mandat de faire progresser les droits et les intérêts des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu en ce qui a trait à la sécurité du revenu et à l'emploi. Nous nous acquittons de notre mandat en défendant des causes types et des politiques, en faisant du développement communautaire et de la sensibilisation du public.

Notre Centre a été fondé en 2001, et nous sommes gérés par un conseil d'administration communautaire qui comprend des représentants de toutes les régions de l'Ontario. Notre conseil d'administration se compose d'intervenants de la clinique juridique et de personnes ayant de faibles revenus. Y sont aussi représentés les Autochtones, les minorités raciales, les personnes handicapées et les bénéficiaires de programmes de prestations de soutien du revenu.

Recommandations

Guidés par une consultation continue avec nos partenaires communautaires sur les enjeux pertinents à notre mandat, nous formulons les recommandations suivantes pour le budget de 2020 :

Programmes de sécurité du revenu :

- **Recommandation no 1:** Augmenter les taux d'aide sociale afin de refléter le coût de la vie réel, le coût des services publics, le coût d'un panier à provisions nutritif, le transport, les dispositifs de communication, y compris le téléphone et Internet, tous les besoins de base personnels et les coûts que les personnes handicapées doivent payer pour répondre à leurs besoins précis. Lesdits taux devraient également augmenter avec l'inflation.
- **Recommandation no 2 :** Maintenir la définition actuelle d'une « personne handicapée » aux fins de l'admissibilité dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Le changement proposé en vue de l'harmoniser aux définitions du programme fédéral priverait les personnes handicapées dans le besoin de leur droit de recevoir des prestations.
- **Recommandation no 3 :** S'assurer de l'existence suffisante du financement, d'une collaboration interministérielle et d'une harmonisation administrative afin que les prestataires d'OT et du POSPH reçoivent des services d'appoint, comme la garde d'enfants, le logement, les traitements en santé mentale, les traitements de toxicomanie et les aides à l'emploi nécessaires pour atteindre leurs objectifs personnels.

- **Recommandation no 4 :** Maintenir l'indépendance et les fonctions d'appel du Tribunal de l'aide sociale afin de s'assurer que les décisions administratives liées à l'aide sociale ne refusent pas à tort d'accorder les aides dont les Ontariennes et les Ontariens ont besoin pour répondre à leurs besoins les plus essentiels. Investir dans l'amélioration de la prise de décisions de premier niveau et dans la dotation des postes vacants au Tribunal de l'aide sociale.
- **Recommandation no 5 :** Mettre l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale qui sont locataires, sans retenue sur les prestations d'OT ou du POSPH.

Droits des travailleurs :

- **Recommandation no 6 :** Augmenter le nombre d'inspecteurs aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de la *Loi sur les normes d'emploi*, dans le but de garantir des conditions de travail sûres et une rémunération adéquate pour les travailleuses et les travailleurs en Ontario.
- **Recommandation no 7 :** Augmenter immédiatement le salaire minimum à 15 \$ par heure, rétablir l'indexation annuelle de l'indice des prix à la consommation, et mettre en œuvre des lois visant à s'assurer que les travailleuses et les travailleurs qui effectuent un travail similaire reçoivent la même rémunération.
- **Recommandation no 8 :** Réintroduire dix jours de congé d'urgence personnelle, y compris sept jours de congés payés.

Aide juridique Ontario :

- **Recommandation no 9 :** Annuler les compressions à Aide juridique Ontario et investir de manière significative dans l'accès à la justice pour les travailleuses et les travailleurs de l'Ontario et pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

A. Investissement dans les programmes de sécurité du revenu

L'aide sociale en Ontario est constituée de deux programmes : le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), qui apporte un soutien au revenu spécifiquement aux personnes handicapées, et le programme Ontario au travail (OT), qui appuie d'autres personnes ayant besoin d'une aide financière.

Bien qu'il ait été clairement démontré que ces programmes sont sévèrement sous-financés^[v], dans le budget de l'année dernière, le gouvernement provincial a annoncé qu'il prévoyait soustraire un milliard de dollars des programmes d'aide sociale, ce qui représente une réduction de 11 % des dépenses en la matière.^[vi] Cette réduction aurait des répercussions catastrophiques pour le bien-être des personnes qui dépendent de l'aide sociale. Bien qu'on soulève parfois la préoccupation concernant la hausse du coût de ces programmes, il y a eu une baisse significative de la part de la population ontarienne recevant de l'aide sociale (de 9,4 % en 1997 à 6,7 % en 2017).^[vii]

Le CASR recommande que la province investisse dans des mesures de lutte contre la pauvreté et dans un programme d'aide sociale favorisant le bien-être et la dignité de l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens.

1. Augmenter les taux

Nous constatons avec une grande inquiétude que la province n'a pas augmenté les taux d'aide sociale durant l'exercice financier en cours. Par conséquent, les bénéficiaires de l'aide sociale se retrouvent encore plus en dessous du seuil de pauvreté, ce qui contribue au phénomène croissant des sans-abri, à l'insécurité alimentaire et à la précarité de la santé.

À défaut d'augmentation, une personne seule ne reçoit que 733 \$ par mois du programme OT, ou 1 169 \$ si elle est admissible au POSPH.^[viii] Le coût d'un hébergement sécuritaire et d'aliments nutritifs dépasse de loin ces montants.^[ix] En raison des prestations inadéquates, les bénéficiaires d'OT et du POSPH vivent dans des logements dangereux et insalubres, et ils dépendent des banques alimentaires^[x] ou d'autres organismes de bienfaisance. Ou ils s'en privent. La hausse des taux est la bonne chose à faire, parce que nous méritons tous de pouvoir nous alimenter et nous vêtir, et de vivre en santé et dans la dignité humaine fondamentale.

Les investissements majeurs dans l'aide sociale dans ce budget et dans les budgets ultérieurs profitent aussi à l'économie de l'Ontario. Les investissements dans les prestations directes aux personnes à faible revenu ont un rendement économique démesurément élevé, car les personnes à faible revenu dépensent leur argent dans leurs collectivités locales : pour chaque dollar investi, le rendement pour l'Ontario est de 1,30 \$.^[xi] De même, l'amélioration des revenus pour les bénéficiaires d'OT et du POSPH réduira les coûts dans d'autres secteurs du gouvernement, y compris les soins de santé, le système judiciaire et la perte de productivité, qui entraînent actuellement une perte de 4 à 6 milliards de dollars dans les recettes provenant de l'impôt sur le revenu.^[xii] En outre, la pauvreté infantile a des répercussions à long terme particulièrement profondes et coûteuses, notamment une plus grande probabilité de revenus faibles et de santé médiocre à l'avenir.^[xiii]

- **Recommandation no 1:** Augmenter les taux d'aide sociale afin de refléter le véritable coût de la vie, le coût des services publics, le coût d'un panier à provisions nutritif, le transport, les dispositifs de communication, y compris le téléphone et Internet, tous les besoins de base personnels et les coûts que les personnes handicapées doivent payer pour répondre à leurs besoins précis. Lesdits taux devraient également augmenter avec l'inflation.

2. Maintenir l'approche réaliste et pratique de l'Ontario envers les prestations d'invalidité

En novembre 2018, l'honorable Lisa MacLeod, ancienne ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a annoncé l'intention de modifier la définition d'invalidité utilisée pour le POSPH afin qu'elle ressemble davantage à celle utilisée dans les programmes de prestations du gouvernement fédéral. Cependant, la définition fédérale est en cours de révision, car elle est fondée sur des stéréotypes démystifiés selon lesquels les handicaps sont continus et permanents, et qu'ils changent très peu au fil du temps, une description qui exclut la majorité des personnes handicapées.^[xi] La définition actuelle de l'Ontario est plus réaliste et inclut les personnes présentant des invalidités épisodiques telles que la sclérose en plaques, la polyarthrite rhumatoïde, certaines formes de cancer et les problèmes de santé mentale.^[xii]

L'honorable Todd Smith, le ministre actuel des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, a fait remarquer récemment qu'une réforme du POSPH était nécessaire, à la lumière des conclusions de la vérification de ce programme menée par la vérificatrice générale de l'Ontario concernant une augmentation du coût du programme.^[xiii]

Le CASR exhorte la province à ne pas se fier au rapport de la vérificatrice générale pour modifier la définition d'invalidité. L'augmentation du nombre de personnes qui dépendent du POSPH ne témoigne pas d'un problème lié au programme. Le fait que l'on recoure davantage au POSPH témoigne plus vraisemblablement du fait que l'on a davantage besoin du programme, un besoin motivé par le nombre accru d'Ontariennes et d'Ontariens dans la tranche d'âge de 60 à 64 ans (vieillessement de la population, voir la *figure 1*).^[xiv]

Il est incontestable que la probabilité d'une invalidité augmente avec le vieillissement et le rapport de la vérificatrice générale n'a pas examiné la question de savoir si le nombre de dossiers du POSPH démontrait une augmentation parmi la population plus âgée. Hormis le vieillissement, d'autres facteurs clés qui pourraient expliquer le nombre de dossiers comprennent la nature changeante du marché du travail, une augmentation de l'emploi précaire et des niveaux croissants de travailleuses et de travailleurs pauvres, de même que des réductions dans d'autres programmes sociaux qui obligent les gens à recourir à l'aide sociale.^[xv]

Le CASR exhorte la province à éviter de dépendre de la pauvreté des personnes handicapées. En restreignant la définition, on transférerait simplement des milliers de personnes handicapées ayant un coût de la vie plus élevé et se heurtant à des obstacles à l'emploi liés à leur invalidité au programme d'OT. Une telle modification ne ferait qu'augmenter le nombre de dossiers d'OT et elle ne soutiendrait pas des résultats positifs pour les bénéficiaires. Pour le gouvernement, les économies réalisées en réduction des prestations et des frais d'administration seraient de loin inférieures aux frais supplémentaires engagés en soins de santé et en d'autres coûts.

- **Recommandation no 2 :** Maintenir la définition actuelle d'une « personne handicapée » aux fins de l'admissibilité dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Le changement proposé en vue de l'harmoniser aux définitions du programme fédéral priverait les personnes handicapées dans le besoin de leur droit de recevoir des prestations.

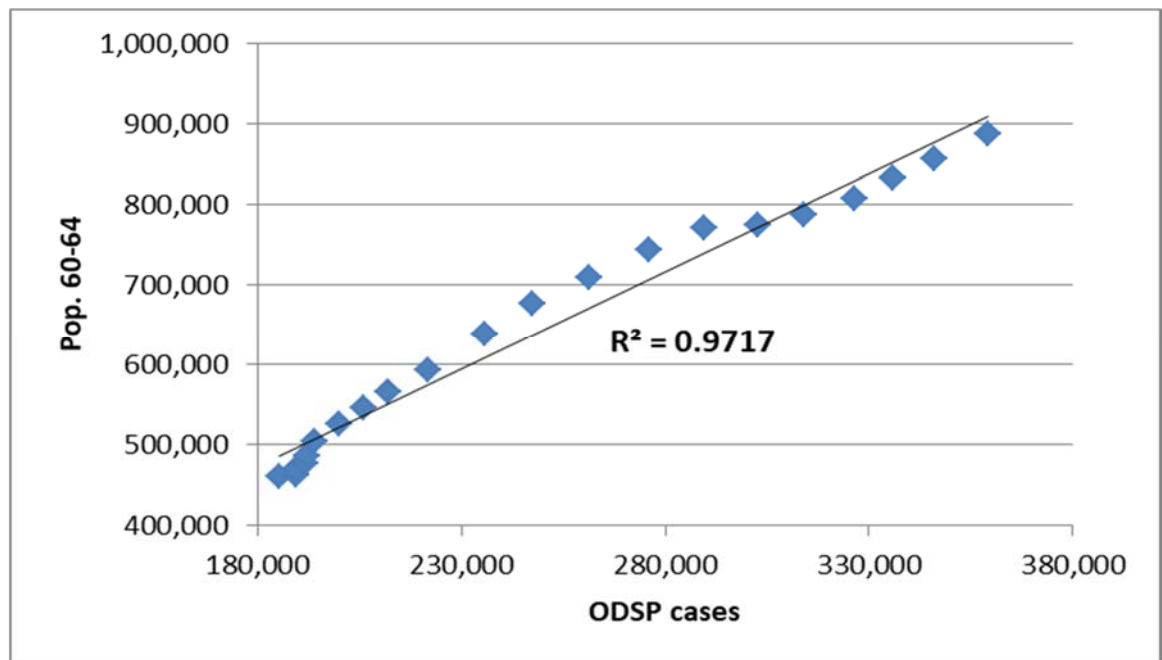


Figure 1 : Analyse de régression montrant que l'augmentation du nombre de cas du POSPH suit de près l'augmentation de la population plus âgée, avec la permission de Michael Mendelson, Maytree Fellow

3. Veiller à ce que les services d'emploi intégrés pour les bénéficiaires de l'aide sociale soient soutenus de façon adéquate plutôt que punitifs

L'Ontario va de l'avant avec un plan visant à intégrer des services d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale aux services accessibles au grand public par l'intermédiaire d'Emploi Ontario. Il s'agira d'abord d'un projet pilote dans trois

collectivités et le financement relatif aux fournisseurs de services sera fondé sur des résultats de rendement qui restent à définir.

Le CASR insiste sur un financement adéquat de services non punitifs tenant compte des réalités du marché du travail. Par exemple, une vision axée uniquement sur le placement des personnes à tout prix, dans un contexte où près d'un quart des nouveaux emplois en Ontario offrent un salaire très bas et peu de sécurité^[xvi], peut ne pas mener à l'indépendance financière et poser des risques pour la santé dans des conditions de travail non sécuritaires. Au vu des réalités du marché du travail, les bénéficiaires ne devraient pas être punis par une interruption ou une réduction de leurs prestations s'ils ne sont pas en mesure de trouver ou de conserver un emploi.

Pour les personnes qui ne sont pas à un stade de leur vie où elles peuvent tirer parti des services d'emploi, l'Ontario a annoncé précédemment son intention d'offrir des services de soutien intégrés afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale vulnérables à éliminer les obstacles et d'accéder à des aides à l'emploi. »^[xvii] Les bénéficiaires réclament ce type de service depuis de nombreuses années. Correctement appliquée, la prestation de services intégrés – comme des mesures de soutien pour la santé mentale et la toxicomanie, les soins de garde, le logement et les aptitudes à la vie quotidienne – fournira les mesures de soutien dont ils ont besoin pour réagir aux situations traumatisantes et difficiles qui les poussent à présenter une demande d'aide sociale.

- **Recommandation no 3 :** S'assurer de l'existence suffisante du financement, d'une collaboration interministérielle et d'une harmonisation administrative afin que les prestataires d'OT et du POSPH reçoivent des services d'appoint, comme la garde d'enfants, le logement, les traitements de santé mentale, les traitements de toxicomanie et les aides à l'emploi nécessaires pour atteindre leurs objectifs personnels.

4. Maintenir l'indépendance et les fonctions d'appel du Tribunal de l'aide sociale et pourvoir les postes vacants au tribunal

Les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne sont pas d'accord avec les décisions relatives à leurs prestations ont le droit d'interjeter appel auprès du Tribunal de l'aide sociale. Ces droits d'appel sont essentiels pour s'assurer que les bénéficiaires ne se font pas indûment refuser l'accès aux prestations dont ils ont besoin pour survivre.

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) s'affaire à réviser les fonctions courantes du tribunal. Cette révision est en partie une réponse au rapport de la vérificatrice générale de 2019, qui a révélé que le tribunal annulait environ 60 % des refus d'invalidité du POSPH, ce qui impliquait qu'un taux d'annulation aussi élevé

laisse entendre que le tribunal accorde des prestations à des personnes non admissibles.^[xvii] La vérificatrice générale n'a pas tenu compte du fait que les décideurs au Tribunal de l'aide sociale ont le privilège de se prévaloir de nouvelles preuves et du témoignage en personne des appelants, ce qui leur permet de mieux évaluer les preuves que le décideur initial du POSPH. Le taux d'annulation élevé reflète un problème au niveau du décideur initial et non à celui du tribunal.

Au lieu de changer le tribunal, il faudrait plutôt s'efforcer d'améliorer le processus décisionnel de premier palier afin de veiller à ce que les prestations des demandeurs ne soient pas indûment refusées. Le rôle de supervision quasi judiciaire indépendant du Tribunal de l'aide sociale devrait être préservé. Le Ministère n'a pas besoin d'investir des ressources dans la modification d'un processus d'appel qui n'est pas brisé. Il devrait plutôt investir des ressources dans la dotation du grand nombre de postes vacants au tribunal afin d'éliminer les retards grandissants dans les audiences.

- **Recommandation no 4 :** Maintenir l'indépendance et les fonctions de surveillance du Tribunal de l'aide sociale afin de s'assurer que les décisions administratives liées à l'aide sociale ne refusent pas à tort d'accorder les aides dont les Ontariennes et les Ontariens ont besoin pour répondre à leurs besoins les plus essentiels. Investir dans l'amélioration de la prise de décisions de premier niveau et dans la dotation des postes vacants au Tribunal de l'aide sociale.

5. S'assurer que les bénéficiaires de l'aide sociale ont accès à la nouvelle Allocation d'aide au logement Canada-Ontario

Le coût des logements a considérablement augmenté en Ontario au cours des dix dernières années, tandis que l'allocation-logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale a stagné. En 2018, le loyer moyen pour un studio à Toronto représentait plus de 150 % de la prestation d'OT maximale pour un adulte célibataire.^[xviii]

L'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario, qui sera introduite cette année, fournira directement un financement aux personnes afin de subventionner le coût d'un loyer sur le marché privé. Le programme donnera la priorité aux ménages qui « sont sur une liste d'attente pour obtenir un logement social ou qui sont admissibles à y figurer, ainsi qu'aux ménages confrontés à des difficultés financières vivant dans des logements communautaires. »^[xix] Près de 90 % des bénéficiaires d'OT qui vivent dans un logement du marché privé se retrouveraient indiscutablement dans ce groupe prioritaire, tout comme n'importe quel bénéficiaire du POSPH sur le marché locatif privé.^[xx] Les allocations-logement sont grandement nécessaires, car le nombre de cas d'aide sociale est globalement plus de trois fois supérieur au nombre d'unités « à loyer établi en fonction du revenu » disponibles.^[xxi]

Les détails de la nouvelle prestation n'ont pas encore été annoncés. Comme la province conçoit le programme, elle doit s'assurer que les locataires à faible revenu recevant une aide sociale sont admissibles, sans retenue de leurs prestations mensuelles du programme d'OT ou du POSPH. Bien évidemment, la mise en œuvre de la recommandation no 1 visant l'augmentation des taux d'aide sociale en vue de refléter le coût réel du logement réduirait la nécessité de l'allocation-logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale, et elle permettrait à la province de mieux faciliter l'accès à un logement abordable pour d'autres locataires à faible revenu.

- **Recommandation no 5 :** Mettre l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale qui sont locataires, sans retenue sur les prestations d'OT ou du POSPH.

B. Investir dans la justice pour les travailleurs

1. Renforcer l'application des lois et des règlements en milieu de travail

Le 25 septembre 2019, Enrico Miranda a trouvé la mort de façon tragique pendant qu'il travaillait à Fiera Foods. Le travailleur temporaire de 57 ans a péri écrasé par une machine qu'il était en train de nettoyer à la boulangerie de North York. C'était le cinquième travailleur temporaire à décéder à Fiera Foods et à ses sociétés affiliées depuis 1999. En octroyant davantage de ressources humaines au ministère du Travail pour veiller au respect des normes du travail, on pourrait empêcher des tragédies de ce type à l'avenir. Bien que le ministère du Travail ait mené une série d'inspections proactives de Fiera Foods en 2018, il n'a pas inspecté trois de ses usines affiliées, ni la moitié des 30 agences de travail temporaires qui citent Fiera ou ses sociétés affiliées parmi leur clientèle.

Il est essentiel d'investir dans l'application ferme dans la sphère publique de la législation régissant la santé, la sécurité et les droits des personnes au travail dans le but d'assurer des conditions de travail sécuritaires et décentes pour les Ontariennes et les Ontariens. Comme l'a observé un expert en droit du travail, une telle application rigoureuse est importante pour les raisons suivantes :

« Le test ultime des normes du travail, c'est leur réussite ou leur échec sur le plan de la conformité. La non-conformité à grande échelle détruit les droits des travailleurs, déstabilise le marché du travail, crée des éléments dissuasifs pour les employeurs respectueux de la loi qui sont sapés par des concurrents non respectueux de la loi et amoindrit le respect public envers la loi. »^[xxii]

Le défaut d'appliquer adéquatement la législation du travail qui, en Ontario, comprend à la fois la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur les normes d'emploi (2000)*, touche surtout les groupes et les collectivités défavorisés depuis toujours. Les femmes, les travailleurs racialisés, les migrants récents (y compris les travailleurs étrangers temporaires) et les parents célibataires sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires^[xxiii]. Les

travailleurs occupant des emplois « non standard », y compris des emplois temporaires, à temps partiel ou contractuels, sont plus vulnérables à l'exploitation et à la maltraitance^{[xxiv],[xxv]}. Fait peu surprenant, les violations des normes d'emploi, notamment les salaires non versés, se produisent plus souvent dans les milieux de travail présentant ces caractéristiques.^[xxvi]

La loi n'est rien sans son application. On voit donc que, dans la conjoncture actuelle, il faut l'appliquer sans tarder et sans faire de concessions pour faire respecter les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière d'emploi.

- **Recommandation no 6 :** Augmenter le nombre d'inspecteurs aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de la *Loi sur les normes d'emploi*, dans le but de garantir des conditions de travail sûres et une rémunération adéquate pour les travailleuses et les travailleurs en Ontario.

2. Augmenter le salaire minimum à 15 \$ par heure et mettre en œuvre « un salaire égal pour un travail d'une valeur égale »

Au 1er janvier 2019, une loi était en vigueur pour augmenter le salaire minimum à 15 \$ par heure. Cependant, le gouvernement de l'Ontario a annulé cette augmentation et il a gelé le salaire minimum à 14 \$ par heure jusqu'en octobre 2020. Ce gel a imposé une véritable réduction des salaires des travailleurs les moins rémunérés de la province, car le coût de la vie augmente chaque année. Selon l'échéancier actuel, le salaire minimum n'augmentera pas à 15 \$ pendant près de six ans, période au bout de laquelle le salaire minimum tombera une fois encore en dessous du seuil de pauvreté.^[xxvii]

La hausse du salaire minimum est bonne pour l'économie. Lorsque le salaire minimum est passé de 11,60 \$ à 14 \$ en 2018, le taux de chômage en Ontario a chuté à son niveau le plus bas depuis 2000;^[xxviii] 139 000 emplois nets ont été créés d'une année à l'autre; et la croissance de l'emploi et des salaires a dépassé celle dans le reste du Canada dans les secteurs à bas salaires comme la restauration et l'hébergement.^[xxix] En fait, les analystes du marché de grandes institutions bancaires soulignent que la persistance de ventes et de bénéfices solides dans un marché du travail restreint rend l'économie actuelle tout à fait capable d'absorber l'augmentation du salaire minimum.^[xxx]

Tel que souligné par le Workers' Action Centre et les Parkdale Community Legal Services dans leurs présentations devant ce comité législatif :

Le salaire minimum de 15 \$ est un stimulant indispensable pour l'économie. En procédant à l'augmentation prévue du salaire minimum à 15 \$ le 1er janvier 2019, on injecterait de l'argent dans l'économie plus rapidement grâce aux dépenses de consommation. Les dépenses des ménages représentent 54 pour cent du produit intérieur brut. Près de la moitié des Canadiens déclarent que leur revenu ne leur laisse aucune marge de

manœuvre (47 %). Cela ralentit l'économie. Les ménages à faible revenu dépensent leur augmentation de salaire minimum sur des produits de première nécessité, surtout pour leurs enfants. Cet argent va dans les économies locales, à la différence des exemptions fiscales ou des augmentations de salaire pour les plus nantis, qui économisent davantage et qui dépensent un plus faible pourcentage de leur revenu.^[xxxii]

Le CASR est d'accord avec ces intervenants et il réaffirme qu'en légiférant un salaire minimum de 15 \$ avec un ajustement annuel en accord avec les hausses de l'indice des prix à la consommation, on emploie la meilleure stratégie pour réduire la pauvreté et pour stimuler l'économie.

Les travailleurs qui effectuent un travail similaire devraient recevoir une rémunération égale. En vertu de la *Loi sur les normes d'emploi*, les employeurs ont toutefois le droit de rémunérer les travailleurs d'agences de travail temporaires, les travailleurs contractuels et les travailleurs à temps partiel à des taux différents de ceux des travailleurs permanents à temps plein qui exécutent des tâches semblables. Les écarts salariaux basés sur le statut professionnel constituent une distinction arbitraire et injustifiée qui touche plus d'un employé sur cinq en Ontario. Le défaut d'assurer « un salaire égal pour un travail d'une valeur égale » met moins d'argent dans les poches des Ontariennes et des Ontariens, qui ne peuvent pas le réinvestir dans l'économie, et ce phénomène touche plus particulièrement les femmes, les immigrants récents, les travailleurs jeunes et âgés, ainsi que les travailleurs racialisés.^[xxxiii]

- **Recommandation no 7 :** Augmenter immédiatement le salaire minimum à 15 \$ par heure, rétablir l'indexation annuelle de l'indice des prix à la consommation, et mettre en œuvre des lois visant à s'assurer que les travailleuses et les travailleurs qui effectuent un travail similaire reçoivent la même rémunération.

3. Rétablir les congés d'urgence personnelle et les congés de maladie payés

L'Ontario traîne la patte derrière d'autres territoires de compétence canadiens qui fournissent des congés personnels ou de maladie payés. Le 1er septembre 2019, des changements au *Code canadien du travail* sont entrés en vigueur; ils ont fourni à environ 900 000 employés assujettis à la réglementation fédérale trois jours de congés personnels rémunérés, qui peuvent servir de congés de maladie et dans d'autres circonstances prescrites.^[xxxiii] Par ailleurs, à l'Île-du-Prince-Édouard, les employés ont droit à une journée de congé de maladie payé après cinq ans de service continu avec le même employeur.

À l'heure actuelle, l'Ontario ne prévoit aucun congé de maladie rémunéré pour les travailleurs. L'année dernière, la province a éliminé une disposition qui garantissait aux travailleurs 10 jours de congé d'urgence avec protection d'emploi (dont deux rémunérés), un changement qui a des répercussions

budgétaires négatives pour la province. À la place, les travailleurs ne peuvent prendre que trois jours de congé de maladie, trois jours de congé « pour obligations familiales » et deux jours de congé de décès à la suite du décès d'un membre de leur famille proche. Aucune de ces journées de congé n'est rémunérée.

Le rétablissement des congés de maladie payés pour les travailleurs ontariens diminuera les coûts pour les soins de santé et l'économie de la province, protégera les travailleurs et augmentera la productivité au travail. Il alignera également l'Ontario sur d'autres territoires de compétence au Canada.

Une étude sur les congés de maladie payés pour l'Organisation mondiale de la Santé remarquait que « l'absence de jours de congé de maladie rémunérés force les travailleurs malades à faire le choix entre prendre soin de leur santé ou perdre leur emploi... Cette absence ou l'insuffisance du nombre de congés de maladie payés mènent à des coûts importants pour l'économie et à des dépenses évitables au sein des réseaux de soins de santé ».^[xxxiv]

De nombreuses études ont illustré que, lorsque les travailleurs ont droit à des jours de congés payés, ces derniers et leurs collègues sont plus productifs et imposent un moins grand fardeau aux ressources de santé publique.^{[xxxv], [xxxvi]} Comme les Drs Jesse McLaren et Kat Hayman l'ont récemment soutenu, « nous pouvons soit payer des congés de maladie, soit payer le prix occasionné par les travailleurs, les collègues et les clients malades et par la surpopulation dans les hôpitaux ^[xxxvii] ».

- **Recommandation no 8 :** Réintroduire 10 jours de congé d'urgence personnelle, y compris sept jours de congés payés.

C. Investir dans l'accès à la justice

Le réseau de cliniques juridiques en Ontario offre des services juridiques aux collectivités à faible revenu dans des domaines comme l'aide sociale, le logement, la santé, l'emploi et les droits de l'homme. Les cliniques sont de petits organismes indépendants sans but lucratif dirigés par un conseil d'administration élu par la collectivité et financés par Aide juridique Ontario.

L'année dernière, le budget d'Aide juridique Ontario a subi une réduction catastrophique de 30 %, dont 15 millions de dollars étaient affectés aux cliniques juridiques. Le Centre d'action pour la sécurité du revenu, par exemple, a subi une réduction d'un peu moins de 200 000 \$. Ces réductions ont eu des conséquences dévastatrices pour les personnes à faible revenu en Ontario, qui dépendant de l'aide juridique pour l'accès à la justice. À la suite de ces réductions, les cliniques ont dû licencier du personnel, réduire les admissions, cesser de s'occuper de certains cas compliqués et limiter leurs activités de

rayonnement et d'éducation du public. La baisse des services se fait sentir dans toute la province.

L'investissement dans l'aide juridique est prudent sur le plan fiscal. Un rapport récent du Forum canadien sur la justice civile, qui a étudié en profondeur le rendement des investissements dans l'aide juridique, a révélé que chaque dollar qui y est investi pourrait avoir un effet multiplicateur et entraîner ainsi d'importantes économies dans d'autres domaines.^[xxxviii] Cela entraîne également une augmentation du bien-être individuel et collectif, étant donné que les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu obtiennent une aide juridique pour rester chez eux, pour maintenir leurs revenus et pour surmonter les obstacles de la société.

Par conséquent, l'Ontario devrait immédiatement annuler les réductions dans l'aide juridique. Même si nous saluons la décision du procureur général d'annuler la réduction dans l'aide juridique prévue pour 2020-2021, cela ne répare en rien les dommages causés par le budget de l'année dernière au chapitre de l'accès à la justice et des droits fondamentaux des individus et des collectivités à faible revenu et marginalisées.

Pour les Ontariennes et les Ontariens, l'accès à la justice nécessite également d'avoir recours aux institutions publiques en temps opportun pour faire valoir leurs droits et leurs aides reconnus par la loi. C'est la raison pour laquelle notre recommandation no 4, qui a trait à l'indépendance du Tribunal de l'aide sociale et à la nécessité de pourvoir ses nombreux postes vacants, est de la plus haute importance. C'est auprès de ce tribunal que les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent faire valoir leurs droits en cas de litige. Notre recommandation no 6, destinée à renforcer les fonctions d'application du ministère du Travail, est tout aussi cruciale. Les travailleuses et les travailleurs de l'Ontario dépendent d'inspections pour faire valoir leurs droits en milieu de travail.

- **Recommandation no 9 :** Annuler les compressions à Aide juridique Ontario et investir de manière significative dans l'accès à la justice pour les travailleuses et les travailleurs de l'Ontario et pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Merci d'avoir pris en compte nos présentations.

Notes en fin de texte

- ^[i] Voir, par exemple, les rapports annuels qui démontrent que les taux d'aide sociale en Ontario sont bien en deçà du seuil de pauvreté : Anne Tweddle et Hannah Aldridge (novembre 2019), « [Welfare in Canada, 2018](#) » (Toronto : Maytree), p. 28.
- ^[ii] Noah Zon et Thomas Granofsky (2019), « [Resetting Social Assistance Reform](#) » (Toronto : Ontario 360, Munk School of Global Affairs and Public Policy, Université de Toronto), p. 13.
- ^[iii] Noah Zon et Thomas Granofsky (2019), « [Resetting Social Assistance Reform](#) » (Toronto : Ontario 360, Munk School of Global Affairs and Public Policy, Université de Toronto), p. 13.
- ^[iv] Règl. de l'Ont. 222/98, s. 30, 31 : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/980222>; Règl. de l'Ont. 134/93, s. 41, 42 : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/980134>.
- ^[v] En 2018 (l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données), le loyer moyen pour un appartement d'une chambre était de 1 023 \$ à Ottawa et de 1 261 \$ à Toronto, par exemple. Le coût à Barrie s'élève à 1 035 \$, et à Peterborough, à 850 \$. Le coût d'un panier à provisions nutritif à Ottawa s'élève à 300 \$ pour une personne seule, selon Santé publique Ottawa. Dans la région de York, il se chiffre à 292 \$ et, à Thunder Bay, à 250 \$. Voir : Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2018. *Rapports sur le marché locatif – Faits saillants – Ontario – 2018*: <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/rental-market-reports-canada-and-provincial-highlights>. Les bureaux de santé publique en Ontario publient des statistiques annuelles sur le panier à provisions nutritif afin de contrôler le coût et l'accessibilité financière d'une alimentation nutritive pour les personnes dans diverses tranches d'âge et de divers groupes sexospécifiques. Ces données représentent le montant d'un panier à provisions nutritif pour un homme adulte célibataire moyen dans ces localités.
- ^[vi] Daily Bread Food Bank (2019), « [Who's Hungry? 2019](#) » (Toronto : Daily Bread Food Bank), p. 21 à 23.
- ^[vii] Voir la discussion sur les impacts multiplicateurs de l'investissement dans les prestations aux personnes à faible revenu à la page 291 des documents budgétaires fédéraux de 2016 : <https://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf>.
- ^[viii] Nate Laurie (2008), « [The Cost of Poverty: An analysis of the economic cost of poverty in Ontario](#) » (Toronto : Ontario Association of Food Banks).
- ^[ix] Anita Khanna (2016), « [2016 Report Card on Child and Family Poverty in Canada: A Road Map to Eradicate Child and Family Poverty](#) » (Campaign 2000), p. 1.
- ^[x] Stuart Morris, Gail Fawcett, Linden R. Timoney et Jeffrey Hughes (3 décembre 2019), « [The Dynamics of Disability: Progressive, Recurrent or Fluctuating Limitations](#) » (Ottawa, Statistique Canada), p. 27.
- ^[xi] Noah Zon et Thomas Granofsky (2019), « [Resetting Social Assistance Reform](#) » (Toronto : Ontario 360, Munk School of Global Affairs and Public Policy, Université de Toronto), p. 21.
- ^[xii] Toronto Star (10 décembre 2019), « <https://www.thestar.com/news/gta/2019/12/10/province-offers-no-comfort-to-disabled-who-fear-loss-of-support.html> » (« Je pense que le rapport de la vérificatrice générale montre que nous devons faire quelque chose lorsqu'il s'agit du POSPH en particulier, et nous nous sommes engagés dans ce but... Nous voulons juste nous assurer que nous faisons bien les choses, que cela va profiter au mieux aux personnes qui en bénéficient. »)
- ^[xiii] Michael Mendelson (Maytree Fellow) (19 novembre 2019), « Is Ontario Disability Support Program (ODSP) caseload increasing? » (présentation au Centre de recherche sur les politiques en matière d'invalidité professionnelle).
- ^[xiv] John Stapleton, « [The 'Welfareization' of Disability Incomes in Ontario](#) » (Toronto : Metcalfe Foundation), p. 5.
- ^[xv] Garima Talwar Kapoor (janvier 2020), « [System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#) » (Toronto : Maytree), p. 6.
- ^[xvi] Garima Talwar Kapoor (janvier 2020), « [System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#) » (Toronto : Maytree), p. 2.
- ^[xvii] Vérificatrice générale de l'Ontario (2019), « [Rapport annuel 2019 : Section 3.09 : Programme de soutien aux personnes handicapées](#) » (Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario), p. 544.
- ^[xviii] Garima Talwar Kapoor (janvier 2020), « [System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#) » (Toronto : Maytree), p. 8.
- ^[xix] Société canadienne d'hypothèques et de logement (19 décembre 2019), « [Les gouvernements du Canada et de l'Ontario signent le premier accord visant l'allocation canadienne pour le logement](#) » (Ottawa : SCHL).

^[xxi] Garima Talwar Kapoor (janvier 2020), « [System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#) » (Toronto : Maytree), p. 7.

^[xxii] Garima Talwar Kapoor (janvier 2020), « [System Transformation in Ontario Works: Considerations for Ontario](#) » (Toronto : Maytree), p. 10.

^[xxiii] Harry Arthurs (2006). « Fairness at Work: Federal labour standards for the 21st century » (Gatineau : Ressources humaines et Développement des compétences Canada), p. 53.

^[xxiv] A. Noack et L. Vosko (2011), « [Precarious Jobs in Ontario: Mapping dimensions of labour market insecurity by workers' social location and context](#) » (Toronto : Commission du droit de l'Ontario), p. 27.

^[xxv] Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic (2016), « [Sweet & Sour: The struggle of Chinese restaurant-workers](#) », p. 4.

^[xxvi] L.F. Vosko, A.M. Noack et E. Tucker (2016), « [Employment Standards Enforcement: A Scan of employment standards complaints and workplace inspections and their resolution under the Employment Standards Act, 2000](#) », p. 29.

^[xxvii] Michael Mitchell et John Murray (2017), « [Examen portant sur l'évolution des milieux de travail : Un programme pour les droits en milieu de travail, Rapport final](#) », p. 57; Kevin Banks, « [Employment Standards Complaint Resolution, Compliance and Enforcement: A Review of the Literature on Access and Effectiveness](#) » (Toronto : ministère du Travail de l'Ontario, 2015), p. 44.

[Workers Action Centre et Parkdale Community Legal Services \(6 novembre 2019\),](#)

« ^[xxviii]Submission to the Standing Committee on Bill 47 », p. 3.

^[xxix] Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0019-01, (données corrigées des variations saisonnières).

^[xxx] Ministère des Finances, Rapport sur l'emploi en Ontario : deuxième trimestre de 2018. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/document/rapports-sur-lemploi-de-lontario-de-juillet-septembre-2018>

^[xxxi] Krishen Rangasamy (10 août 2018), « [Canada Watch: Economics and Strategy. Banque nationale du Canada.](#) »

^[xxxii] Workers Action Centre et Parkdale Community Legal Services (6 novembre 2019), « [Submission to the Standing Committee on Bill 47](#) », p. 4 et 5. Le projet de loi 47, *Loi pour un Ontario ouvert aux affaires*, a modifié plusieurs lois, notamment la *Loi sur les normes d'emploi* (2000) et la *Loi sur les relations de travail* (1995).

^[xxxiii] Michael Mitchell et John Murray (2017), « [Examen portant sur l'évolution des milieux de travail : Un programme pour les droits en milieu de travail, Rapport final](#) » ; Statistique Canada, tableaux CANSIM 282-0069 et 282-0073.

^[xxxiv] *Loi sur les normes d'emploi*, R.S.P.E.I. 1988, c E-6.2 au par. 22.2(4). Accessible à <http://canlii.ca/t/8d6j> (en anglais seulement).

^[xxxv] Xenia Scheil-Adlung et Lydia Sandner (2010), « [The Case for Paid Sick Leave. Document préparatoire du Rapport sur la santé dans le monde](#) », p. 9.

^[xxxvi] Mark Daku et Jody Heymann (2014), « [Ensuring equitable access to sick leave](#) », Canadian Medical Association Journal. Septembre, 186(13) p. 975-976.

^[xxxvii] Soumitra Bhuyan et al. (2016), « [Paid sick leave is associated with fewer ED visits among US private sector working adults](#) », American Journal of Emergency Medicine. 34(5), p. 784-9.

^[xxxviii] Kate Hayman et Jesse McLaren (18 août 2018), « [Wage hike, paid sick days part of hallway medicine cure](#) » (Toronto Star)

^[xxxix] Lisa Moore et Trevor C.W. Farrow (2019), « Investing in Justice – A Literature Review in Support of the Case for Improved Access », Forum canadien sur la justice civile.